

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 2^{ème} série de compléments au budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES**Budget 2013****Crédit
compl.****1. ADMINISTRATION GENERALE**

101.3175	<u>Crédits compétence Municipalité</u> Soutien au Musée d'Yverdon et Région pour l'acquisition de la collection Louis Vuille (décision municipale du 10 juillet 2013)	135'500	20'000
110.3011	<u>Traitements</u> Renforcement de la plateforme administrative du Secrétariat général (décision municipale du 10 mars 2013)	871'000	19'000
110.3901	<u>Charges sociales</u> Renforcement de la plateforme administrative du Secrétariat général (décision municipale du 10 mars 2013)	247'000	5'700
130.3092	<u>Recrutement, recherche de personnel</u> Divers mandats pour recherche de collaborateurs (décision municipale du 14 août 2013)	100'000	30'000
3. URBANISME ET BATIMENT			
344.3141.01	<u>Entretien-rénovation HLM et Ex-HLM</u> Remplacement électroménager et éléments techniques (décision municipale du 23 octobre 2013)	102'300	37'700

346.3141.01	<u>Entretien-rénovation patrimoine financier</u>	200'500
	Ancienne-Poste 2, travaux supplémentaires pour le nouveau locataire (décision municipale du 19 juin 2013)	10'000
	Montagne de la Ville, réfection de l'étanchéité d'un réservoir (décision municipale du 2 octobre 2013)	23'000
	Remplacement électroménager et éléments techniques (décision municipale du 23 octobre 2013)	35'100
354.3141.01	<u>Entretien-rénovation patrimoine administratif</u>	496'500
	Château, remplacement de l'installation de climatisation de la salle bernoise (décision municipale du 21 août 2013)	26'600
	Centre funéraire, fixation des plaques en marbre dangereuses (décision municipale du 11 septembre 2013)	6'500
	La Marive, remplacement du grand four steamer de la cuisine (décision municipale du 11 septembre 2013)	18'900
355.3141.01	<u>Entretien-rénovation patrimoine scolaire</u>	484'000
	La Marive salle de gymnastique, remplacement de la cloison mobile de la fosse de saut (décision municipale du 2 octobre 2013)	49'800
	Terrain de sport des Isles, remplacement du système de drainage défectueux (décision municipale du 2 octobre 2013)	46'000
425.3185.03	<u>Etudes d'urbanisme</u>	140'000
	Nouveau bâtiment communal « Aux Parties », définition du programme (décision municipale du 14 août 2013)	50'000

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

320.3142.01	<u>Entretien zones boisées hors forêts</u>	61'000
	Abattage arbres Parc Piguet (décision municipale du 2 octobre 2013)	49'000
400.3180	<u>Prestations de services</u>	70'000
	Ressources externes pour la route de contournement (décision municipale du 10 juillet 2013)	40'000
413.3154	<u>Entretien engins et machines</u>	123'000
	Grosses avaries sur divers engins et machines	

	(décision municipale du 23 octobre 2013)		8'800
413.3155	<u>Entretien véhicules</u> Grosses avaries sur divers véhicules (décision municipale du 23 octobre 2013)	285'000	34'800
431.3135	<u>Frais de déneigement</u> Achat de sel dû à un hiver rigoureux (décision municipale du 23 octobre 2013)	67'000	39'000
441.3154	<u>Entretien machines et matériel</u> Grosses avaries sur divers engins et machines (décision municipale du 23 octobre 2013)	72'000	10'000
465.3141	<u>Entretien bâtiments</u> Révision des cuves de stockage de chlorure ferrique (décision municipale du 23 octobre 2013)	56'500	10'200
465.3154	<u>Entretien machines</u> Avaries mécaniques sur diverses machines (décision municipale du 23 octobre 2013)	337'000	26'200
	Réparation lamelles sur le dégrilleur (décision municipale du 23 octobre 2013)		9'800
466.3811	<u>Attribution fonds STEP</u> Diminution de l'attribution au fonds suite aux crédits complémentaires (décision municipale du 23 octobre 2013)	2'075'200	-46'200
5. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE			
516.3188	<u>Frais de transport</u> Augmentation des transports due à des modifications d'horaires et d'organisation (décision municipale du 30 octobre 2013)	382'000	133'000
715.3011	<u>Traitement</u> Engagement personnel pour la reprise du Lutania (décision municipale du 26 juin 2013)	723'000	37'000
715.3901	<u>Charges sociales</u> Engagement personnel pour la reprise du Lutania (décision municipale du 26 juin 2013)	209'000	11'100
6. POLICE ET SPORTS			
170.3109	<u>Organisations diverses</u> Participation à l'organisation du rallye cyclotourisme (décision municipale du 25 janvier 2012 et 30 octobre 2013)	87'000	27'000

170.3653	<u>Aides aux sociétés sportives</u>	188'500	
	Subvention au cercle d'escrime (décision municipale du 24 avril 2013)		13'000
171.3161	<u>Location piscine couverte</u>	382'000	
	Honoraires d'avocat dans le cadre des défauts de construction de la piscine couverte (décision municipale du 30 octobre 2013)		16'800
173.3141.01	<u>Entretien-rénovation locaux et terrains</u>	95'500	
	Remplacement ampoules et amorceurs des projecteurs du terrain principal (décision municipale du 23 octobre 2013)		27'500
607.3185	<u>Prestations de tiers</u>	0	
	Engagement de personnel temporaire pour faire face à des absences longue durée (décision municipale du 30 octobre 2013)		35'000

8. SERVICE DES ENERGIES

821.3144	<u>Prestations de tiers, GC</u>	80'000	
	Réparations et fuites diverses sur le réseau gaz (décision municipale du 30 octobre 2013)		100'000
	TOTAL DES CHARGES		960'300

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2013 représentant au total une augmentation de charges de fr. 960'300.- sont accordés à la Municipalité.

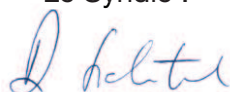
Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2013	3'667'620
+ Augmentation des charges 1 ^{ère} série	791'000
- Augmentation des revenus 1 ^{ère} série	- 215'100

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	74'700	
3. Urbanisme et Bâtiments	303'600	
4. Travaux et environnements	181'600	
5. Jeunesse et cohésion sociale	181'100	
6. Police et sports	119'300	
8. Service des énergies	100'000	
	<hr/>	
Charges supplémentaires	960'300	960'300
Revenus supplémentaires		<hr/> 0
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		5'203'820

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

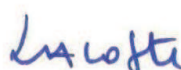
Le Syndic :



D. von Siebenthal



La Secrétaire :



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. D. von Siebenthal

Annexe 1 : Annexe à la 2^{ème} série de compléments au budget 2013

Municipalité

Annexe à la 2ème série de compléments au budget 2013

Education et Jeunesse : frais de transports compte 516.3188

Dans le cadre du processus budgétaire, il est toujours difficile d'anticiper l'organisation des transports scolaires de la rentrée scolaire de l'année d'après. Ainsi et depuis plusieurs années, des organisations spécifiques ont dû être mises sur pied liées aux modifications des horaires des transports publics (qui sont plutôt traités en fonction des horaires CFF que selon les besoins scolaires) ou, en particulier ces deux dernières années, à l'instauration de nouveaux horaires scolaires (harmonisation des horaires et Loi sur l'enseignement obligatoire).

En l'occurrence, de nouvelles lignes dédiées au transport des élèves ont été commandées à la rentrée scolaire 2013-2014. Elles permettent de pallier les horaires des lignes publiques qui ne coïncident pas toujours avec ceux des horaires scolaires. À noter que ces lignes spécifiques ne correspondent pas aux besoins qui ont été identifiés en juin 2012.

Ainsi un dépassement de Fr. 81'000.- est à prévoir sur les dépenses de CarPostal. Il est dû à la mise sur pied dès août 2013 (ou dès octobre) de lignes spéciales à l'un ou l'autre des quatre moments de la journée. Il s'agit des lignes suivantes : Gressy-Valeyres-Ursins, Belmont-Suchy et Method-Suscévaz-Treycovagnes. Au surplus, plus d'élèves ont dû être scolarisés à Chamblon (déficit en nombre de classes de l'établissement primaire Pestalozzi en Ville) engendrant par là-même la mise sur pied de transports ad hoc.

Les frais de ramassage pour les élèves des classes de développement et des élèves allophones sont aussi en augmentation par rapport aux prévisions. Un dépassement de Fr. 52'000.- est à prévoir pour cette prestation ; il est lié à l'augmentation du nombre d'élèves concernés par la mise sur pied d'un transport individualisé (domicile-école-domicile).

Dans ces circonstances, le service jeunesse et cohésion sociale sollicite l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 133'000.- sur le compte 516.3188 « Frais de transport ».

Service des énergies : prestations de tiers, GC compte 821.3144

Le réseau de gaz d'Yverdon-les-Bains est contrôlé annuellement au moyen d'un véhicule qui détecte les teneurs éventuelles en gaz naturel, signalant la présence de fuites. En 2012, les villages desservis en gaz par le SEY ont aussi fait l'objet de ce type de contrôle automatique. De même, un tiers des rues de l'agglomération yverdonnoise est entretenu chaque année, c'est-à-dire que l'ensemble des ouvrages tels que vannes et siphons gaz sont manipulés et inspectés. Les défauts mineurs sont protocolés et des interventions de correction entreprises ultérieurement.

Suite à ces observations, divers travaux ont été entrepris courant 2013 :

- la réparation de dix fuites réparties dans les rues de la Ville avec des dimensions de fouille variables et faisant suite à la campagne de recherches;
- la réparation de cinq fuites dans les villages desservis (2 à Vuiteboeuf, 1 à Essert-sous-Champvent, 1 à Chamblon, 1 à Grandson);
- le changement de plusieurs ouvrages défectueux (3 capes de vanne et 2 siphons);
- les cancellages des branchements privés qui sont facturés sous le compte 824.4358 et ne sont pas comptabilisés avec les interventions de génie civil.

Les actions entreprises dépassent largement le cadre prévu au budget 2013 du compte 821.3144. Le dépassement prévisible étant substantiel sur ce compte, il ne pourra être compensé favorablement par les autres comptes figurant dans l'enveloppe budgétaire annuelle 2013. C'est pourquoi, nous demandons l'attribution d'un crédit complémentaire de Fr. 100'000.- sur le budget 2013 du compte 821.3144 (génie civil du réseau gaz).